

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**DEPARTEMENT DE
L'AUDE**

**ARRONDISSEMENT
DE LIMOUX**

Nombre de
Conseillers
Communautaires en
exercice : **103**

CONVOCACTION EN
DATE DU : 03/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200071926-20240410-2024-04-10-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

Délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes du Limouxin

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, dix avril à 16h00, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Limouxin dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, à l'exception des points 13 à 20 (présidence assurée par Monsieur Alain COSTES).

DOMAINE :
ENVIRONNEMENT

SOUS-DOMAINE :

OBJET :

SPANC - Modification
du règlement de
service.

Présents : M. Gérard CHAUMOND (AJAC), M. Jean PERILLOU (ALAIGNE), Mme Ghislaine TAFFOREAU (ALET LES BAINS), M. Patrice BOUSQUET (ANTUGNAC), M. Patrice BURGAT (ARQUES), M. Daniel POMAR (BELCASTEL ET BUC), M. Marc LEMONNIER (BELLEGARDE DU RAZES), M. André AMAT (BELVEZE DU RAZES), M. Lionel MIRABET (LA BEZOLE), M. André CALVET (BOURIEGE), M. Simon SIRE (BRUGAIROLLES), Mme Rolande ALIBERT (CAMPS SUR L'AGLY), M. Hervé GARCIA (CASTELRENG), M. Philippe ANDRIEU (CEPIE), Mme Marie SEBILLE (COUIZA), M. Alain COSTES (COURNANEL), M. Didier TRICOIRE (COUSTAUSSA), Mme Maryse BAILLAT (CUBIERES SUR CINOBLE), M. Jean LABADIE (LA DIGNE D'AMONT), M. Denis MOUNIE (LA DIGNE D'AVAIL), Mme. Eulalie PINTO (FESTES ET SAINT-ANDRE), Mme Hélène MAS (GAJA ET VILLEDIEU), M. Jean ROGER (GARDIE), M. Jean-Marc WAGNER (GREFFEIL), M. Joël CATHALA (LAURAGUEL), M. Henri TISSEYRE (LIGNAIROLLES), M. Pierre DURAND (PRESIDENT), Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Pierre ROUQUAIROL, Mme Elodie GARCIA, M. Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, M. Alain SIMON, M. José NAVIO, M. Yves GUIRAUD, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Danièle LUQUET-PAGES, M. Maxime BOT (LIMOUX), M. Marc SPERANDIO (MAGRIE), M. Frédéric BELOTTI (MISSEGRE), M. Christophe CUXAC (MONTAZELS), Mme Sabine JEANNOT (MONTGRADAIL), M. Jean-Marie TEULIER (PAULIGNE), M. José GONZALEZ (PEYROLLES), M. Yves CABANNE, M. Xavier MAHE (PIEUSSE), M. Alain BOUILLE (POMY), Mme Michèle ANCELLE (ROUTIER), M. Frédéric SADORI (SAINT-COUAT DU RAZES), M. Jean-Louis CARBONNEL (SAINT-HILAIRE), Mme Marie-Christine PALOMINO (TOURREILLES), Mme Marine AZAIS (VERAZA), M. Éric GRAUBY (VILLAR SAINT-ANSELME), Mme Marguerite FALCOU (VILLARDEBELLE) et M. Guy SERIE (VILLEBAZY) Conseillers Communautaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Procurations de :

VOTE :

POUR : 72
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur Jacques HORTALA à Madame Marie SEBILLE
Monsieur Bernard CALVEL à Monsieur Hervé GARCIA
Madame Marie-Pierre GAYDA à Madame Marguerite FALCOU
Monsieur Jean-Pierre TAILHAN à Monsieur Albert NADAL
Madame Marie-Claudine LAFFONT à Monsieur Yves CABANNE
Monsieur Gilbert AUPIN à Madame Michèle BAREIL-GUERIN
Madame Danièle BONNET à Monsieur Joël CATHALA
Monsieur Bernard RAGNERE à Monsieur Philippe ANDRIEU
Madame Mélanie BACH à Monsieur José NAVIO
Monsieur Pierre BARDIES à Monsieur Denis MOUNIE
Madame Magalie BERLIOZ à Monsieur Pierre ROUQUAIROL
Madame Anne-Marie COMBES à Madame Marie-Ange LARRUY
Monsieur Christophe BACHERE à Madame Danièle LUQUET-PAGES
Monsieur Julien RANCOULE à Monsieur Maxime BOT
Madame Marie-Claude BALUSSOU à Monsieur Alain BOUILLE

Secrétaire :

Monsieur Philippe ANDRIEU.

Monsieur Yves CABANNE, rapporteur, expose :

Le service public de l'assainissement collectif est chargé de contrôler la conformité des installations individuelles d'assainissement. Les prestations du service portent sur :

- Les installations neuves (conception puis réalisation) ;
- Les installations existantes (contrôle périodique, diagnostic-vente).

Ces contrôles obligatoires visent à prévenir les risques pour la santé ou l'environnement.

Sur le territoire de la Communauté de communes, plus de 2 000 installations d'assainissement non collectif sont recensées.

Les modalités des contrôles sont régies par un règlement qui comporte une annexe tarifaire.

Il convient d'actualiser ce règlement sur deux points :

- Mise à jour des tarifs (inchangés depuis 2017) ;
- Détermination des pénalités pour non-respect des délais de mise en conformité.

Pour mémoire, le SPANC fait l'objet d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de communes ; celui-ci est soumis à l'obligation d'équilibre (pas de subvention possible du budget principal).

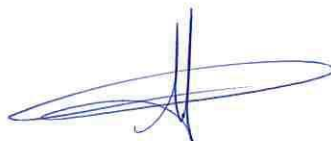
Le conseil communautaire, ouï le rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de règlement de service du SPANC, ainsi que l'annexe tarifaire tels qu'ils figurent en annexe ;
- **MANDATE** Monsieur le Président ou un vice-Président délégué pour effectuer toutes démarches nécessaires à cette fin.

Annexe : Règlement du SPANC comportant l'annexe tarifaire.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.

le secrétaire de séance,



Philippe ANDRIEU.



le Président de la Communauté
de communes du Limouxin,



Pierre DURAND.